

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 2023-36
PORTANT CRÉATION DE POSTE NON
PERMANENT À TEMPS NON COMPLET
ANNUALISÉ ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES
EMPLOIS

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à vingt heures et trente minutes, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			12
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR	
M. PAILLOU	Mme JONES	Mme GROS	
Mme GRENON	M. GERVAIS	Mme SIMONNEAU	
Mme DILLERIN	M. PLANCHET	Mme BOURG	
Absents excusés			3
M. BESSON	M. GAUTHIER	M. BOURDEAU	
Suffrages exprimés			12
Public			0
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation		21/08/2023	
Affichage de l'avis		21/08/2023	

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Considérant que les missions d'entretien, de restauration et de services en milieu rural, et notamment auprès de l'école de la commune nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	04	09	23
Transmis au C.L. le	04	09	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

ARTICLE PREMIER

Du 4 septembre 2023 au 31 août 2024, un emploi non permanent d'agent des services polyvalent en milieu rural à temps non complet annualisé est créé au tableau des emplois de la commune.
L'emploi sera occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en application de l'article L.332-23 du Code Général de la Fonction Publique pour une durée maximale d'un an.
La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'échelle correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, au grade d'adjoint technique territorial,

ARTICLE 2

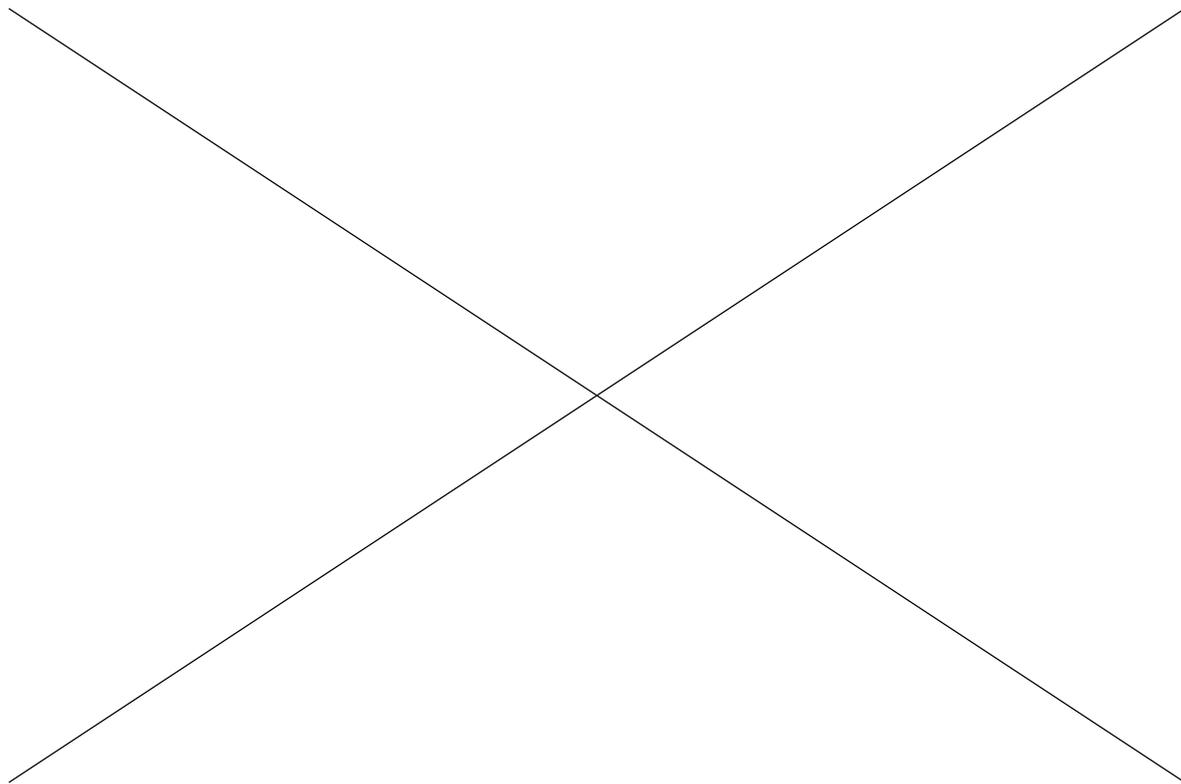
Le tableau des emplois de la collectivité, exposé en annexe A, est mis à jour en conséquence,

ARTICLE 3

Le Maire est autorisé à prendre toutes dispositions relatives au recrutement, à la nomination et à la rémunération des agents,

ARTICLE 4

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget primitif de la commune.



Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	04	09	23
Transmis au C.L. le	04	09	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

ANNEXE A : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ MIS À JOUR AU 4 SEPTEMBRE 2023

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	CRÉATION	CAT.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE	
<i>Filière Administrative</i>								
Secrétaire de mairie	29/09/2022	29/09/2022	A	Attaché territorial	35	Vacant	29/09/2022	
Secrétaire de mairie	23/11/2022	01/01/2022	B	Rédacteur territorial	35	Pourvu	16/01/2023	
Secrétaire de mairie	27/01/2003	01/03/2003	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	Vacant	01/02/2023	
Assistant administratif polyvalent	20/04/2022	20/04/2022	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	Pourvu	01/06/2022	
<i>Filière Technique</i>								
Agent des services polyvalent en milieu rural	03/11/2014	01/01/2015	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/01/2015	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/06/2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/06/2023	
Agent des services polyvalent en milieu rural	21/07/2022	01/10/2022	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	31,14	Pourvu	01/10/2022	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Vacant	01/07/2017	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/01/2021	01/03/2021	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	31,14	Vacant	01/10/2022	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	13/04/2018	01/06/2018	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Pourvu	01/06/2018	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Vacant	01/07/2017	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	35	Vacant	01/07/2017	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/12/2017	
Agent des services polyvalent en milieu rural faisant fonctions d'ATSEM	29/09/2022	01/01/2023	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2023	
<i>Filière Sanitaire et Sociale</i>								
ATSEM	12/05/2017	01/07/2017	C	ATSEM principal de 1ère classe	35	Vacant	22/03/2021	

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CAT.	GRADE DE RÉFÉRENCE	DURÉE	STATUT	POURVU
<i>Filière Technique</i>								
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2023
Agent des services polyvalent en milieu rural	31/08/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Vacant	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	22/05/2023	01/09/2023	31/08/2024	C	Adjoint technique territorial	NC	Pourvu	01/09/2023

TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CAT.	GRADE DE RÉFÉRENCE	DURÉE	STATUT	POURVU
NÉANT								

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	04	09	23
Transmis au C.L. le	04	09	23

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.